

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 315 Subvention (17.000 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Les Toupies (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 17.000 euros, dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 13e, est attribuée à l'association Compagnie Les Toupies, 16 rue Édouard Robert (12e) (SIMPA n° 212), au titre de son projet Chrysalide en 2018 (2018-03025) et de son projet La vie qui pousse (2018-03145).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville Paris 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO